

Compte-rendu du conseil municipal - 29 Septembre 2020 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt, le vingt neuf du mois de septembre 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 23 du mois de septembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie (arrivée en cours de séance), MOIOLA Laetitia, PROIR Elisabeth.
- Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier (arrivé en cours de séance), HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.

↳ **Madame MOIOLA Laetitia** est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 10 Juillet 2020 sont présentées par Monsieur le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2020-27 Election des délégués pour les sénatoriales.
- 2020-28 Election des membres commission de contrôle.
- 2020-29 Election des membres à la commission communale des impôts directs.
- 2020-30 Election membres à la commission appel d'offre.
- 2020-31 Installation télérelevé GRDF.¹
- 2020-32 Convention entretien des parcelles D2931, D3724, D3727 à la Charmille.

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 10 Juillet 2020** : Monsieur le Maire invite les conseillers présents à valider le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 10 juillet 2020 ou à formuler remarque ou demande rectificative. Monsieur ACED de prendre la parole et de signaler que les points le concernant directement n'avaient pas à être débattus en conseil municipal et n'avaient pas à apparaître dans le compte-rendu d'autant qu'ils relèvent du privé.

¹ Gaz Réseau Distribution France

Monsieur TARTIE acquiesce le fait qu'ils relèvent du privé mais ajoute que les informations rédigées sont fidèles aux échanges qui ont eu lieu lors de cette séance et qu'ils ont été retranscrits sur demande expresse de M ACED lors de cette séance.

Il est par ailleurs fait mention dans ledit compte-rendu que Monsieur ACED aurait bouché un fossé : Monsieur ACED ne souhaite pas polémiquer sur le sujet mais réfute ce fait.

⇒ **PLU² ouverture enquête publique :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique pour le PLU débutera le 5 octobre et prendra fin le 3 Novembre 2020. Les permanences en mairie en présence de l'Inspecteur se tiendront :

- Le 5 octobre de 9h30 à 12h
- Le 16 octobre de 15h30 à 18h
- Le 3 novembre de 15h30 à 18h
-

Des administrés avaient formulé la demande d'être avisés de ces dates. Ils ont été personnellement informés par Monsieur le Maire.

⇒ **DM clôture CCAS³ :**

Suite à la clôture définitive des comptes 2019 du CCAS il est nécessaire de passer une demande modificative reportant le déficit de 1 979.11 € (*mille-neuf-cent-soixante-dix-neuf euros onze centimes*) du CCAS dans le budget principal. Ce déficit est imputable à l'absence de subvention, subvention volontairement non versée en prévision des changements comptables.

Depuis janvier 2020 les comptes du CCAS sont suivis via la comptabilité analytique.

La demande modificative est soumise au vote à mainlevée des conseillers présents. A noter que Madame MITRECEY et Monsieur ESTAQUE, absents en début de séance, n'ont pu prendre part au présent vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Délibération formation des élus :**

Trois mois après la mise en place du conseil municipal il est obligatoire de délibérer pour informer les élus que des formations sont possibles dans le cadre du mandat s'ils le souhaitent. Ces formations sont nécessaires pour les élus ayant reçu une délégation, en l'occurrence les trois adjoints. Toute demande de formation de la part d'un élu doit être formulée à Monsieur le Maire de façon à ce qu'elle soit présentée et débattue en conseil municipal et intégrée au budget de l'année suivante. Tous les élus, sans distinction, peuvent se porter candidat. Un catalogue répertoriant les diverses formations est consultable en mairie ou accessible sur le site CNFPT⁴).

La délibération concernant les formations est soumise au vote à mainlevée des élus présents. A noter que Madame MITRECEY et Monsieur ESTAQUE, absents en début de séance, n'ont pu prendre part au présent vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

² Plan Local d'Urbanisme

³ Centre Communal d'Action Sociale

⁴ Centre National de la Fonction Publique Territoriale

⇒ **Election délégués CLECT⁵ (2 titulaires et 2 suppléants):**

Il faut élire 2 titulaires et 2 suppléants à la CLECT. Le rôle de cette commission est d'évaluer les charges transférées des communes vers la communauté d'agglomération. Il y a eu quelques transferts obligatoires au moment de la création de la communauté d'agglomération mais à priori il ne devrait pas y avoir grand-chose sur les années futures, voire même rien.

Se présentent comme titulaires :

Michel TARTIE

Nathalie MAURY

Se présentent comme suppléants :

Jean-Jacques HERNANDEZ

Philippe ACED

Ces candidatures sont soumises au vote à mainlevée. A noter que Madame MITRECEY et Monsieur ESTAQUE, absents en début de séance, n'ont pu prendre part au présent vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Elagage de sécurité bord de route Antras et Labat :**

Tous les propriétaires longeant les routes d'Antras et de Labat ont reçu un courrier leur demandant d'élaguer les arbres en bordures de route qui pourraient représenter un danger pour la circulation mais également pour les lignes électriques, téléphoniques et la fibre.

Les propriétaires concernés sont tenus d'effectuer lesdits travaux avant la fin de l'année civile.

La commune est également concernée attendu qu'elle est propriétaire de parcelles sur la zone concernée. Monsieur le Maire de préciser qu'une partie des tâches à effectuer sera exécutée par les employés municipaux mais qu'il est envisagé de sous-traiter à des professionnels les tâches risquées nécessitant une technicité certaine.

Monsieur ACED relève qu'il n'est pas exclu que certains propriétaires ne puissent exécuter ce qu'il leur est demandé (propriétaires ne résidant pas sur la commune ou aux alentours, propriétaires en situation d'incapacité physique, ...). Il interpelle Monsieur TARTIE sur les solutions à apporter à ce type de situation. Monsieur le Maire de répondre que chaque situation sera traitée au cas par cas.

Madame Sophie MITRECEY a intégré la séance à 20h46.

⇒ **Subvention SPAM sénior (complément reprise championnat + 2^{ème} équipe) :**

Vu le contexte COVID et l'éventuelle non reprise du championnat seulement 50% de la subvention sénior avait été versée et ce, pour une seule équipe. Le championnat a repris et de surcroît une seconde équipe a vu le jour. Après concertation avec la Mairie de Mercus il est donc proposé de passer la subvention, initialement fixée à 800 euros (*huit-cents euros*) pour une équipe à 1500 € (*mille-cinq-cents euros*) pour 2 équipes.

Même si le championnat n'allait pas à son terme il vaut de préciser que tous les frais d'engagement sont à payer. Nul ne peut présager de l'évolution du contexte COVID d'où la décision raisonnable de maintenir ce montant. Si vraiment peu de match étaient joués il sera possible d'ajuster la subvention de l'an prochain.

Le complément de subvention est soumis au vote à mainlevée des conseillers présents. A noter que Monsieur ESTAQUE n'a pu prendre part au vote en raison de son absence.

⁵ Commission locale d'évaluation des charges transférées

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Achat pour l'euro symbolique de la parcelle 4878 / Monsieur CORNU :**

Ce projet de rachat fait suite au problème déjà partagé sur le retournement des camions du SMECTOM au niveau de la rue du moulin, Le bornage étant maintenant effectué, Monsieur Le Maire propose de racheter pour l'euro symbolique à Monsieur CORNU la parcelle n° 4878.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

Monsieur ESTAQUE Didier a intégré la séance à 21h00.

⇒ **Achat parcelles possible projet parking co-voiturage + voie d'accès de la zone :**

Sur la zone de La Charmille nous avons bloqué au PLU une zone pour permettre la réalisation d'un parking de covoiturage. Dans le cadre de la politique de mobilité mené à l'échelle du SCOT⁶, Monsieur le Maire a mis en avant cette possibilité. Il faut maintenant attendre l'étude du SCOT afin de voir si cette zone est retenue. Pour l'instant la zone parking appartient au domaine et une convention a été récemment mise en place afin de l'entretenir. Les discussions ont également commencé avec les domaines afin de racheter ces parcelles.

En parallèle Monsieur le Maire propose de commencer à sécuriser le chemin d'accès qui, de plus, dessert les habitations. Ce chemin est aujourd'hui privé et même si le projet voit le jour il n'appartiendra jamais à la communauté d'agglomération : il restera privé ou communal. Le chemin est particulièrement en mauvais état. Dans un premier temps les trous seront bouchés avec du tout-venant et il sera procédé à un nivelage. Par la suite sera envisagé une solution plus durable.

Les propriétaires privés ont été rencontrés ils sont tous d'accord pour céder contre l'Euro symbolique les parcelles 3723, 3725, 3729, 3730, 3733.

Le rachat de ces parcelles pour l'euro symbolique est soumis au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Attributions marché piste forestière La Serre – La pelouse :**

La commission d'appel d'offre s'est réunie et propose au conseil municipal de retenir la société SOCA pour réaliser les travaux de reprise de la piste allant de la Serres à la pelouse pour un montant de 49 563.20 HT (*quarante-neuf-mille-cinq-cent-soixante-trois euros vingt centimes Hors Taxe*). En réponse à une question de Monsieur ACED Monsieur TARTIE confirme que les travaux prévoient la mise en place de renvois d'eau.

Cette proposition est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⁶ Schéma de cohérence territoriale

⇒ **Demande subvention achat matériel informatique école :**

Nous avons prévu de faire évoluer le matériel informatique de l'école progressivement en réalisant des achats chaque année. Le numérique se développe de plus en plus et cela permettra d'éduquer nos enfants à ces supports. De plus, les conditions d'enseignement pendant la COVID ont mis en avant l'atout du numérique dans ce contexte.

L'Etat a mis en place un dispositif de subvention auquel nous pourrions prétendre et une deuxième demande de subvention est possible sur le fond DETR⁷ 2020.

Si nous obtenions ces subventions, l'achat du matériel serait financé à hauteur de 80% et cela nous permettrait de déployer en un an ce que nous avons prévu de déployer en 6 ans.

Monsieur le Maire soumet au vote les demandes de financement à hauteur de 48%, soit 7 000 € (*sept-mille euros*) [montant du plafond pour le fond école numérique innovante et ruralité] et à hauteur de 32 % soit 4 700 € (*quatre-mille-sept-cents euros*) pour la DETR 2020.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Demande subvention travaux La Charmille Le Carailé. :**

Le projet La Charmille – Le Carailé est déjà subventionné à hauteur de 50%, soit 150 000 € (*cent-cinquante-mille euros*) par l'Etat sur la DETR 2020.

Nous avons demandé 30% au département sur le FDAL⁸. Pour des raisons budgétaires de département nous demande de modifier notre demande et de demander le même montant de 30%, soit 87 000 € (*quatre-vingt-sept-mille euros*) sur le fond amende de police.

Monsieur le Maire soumet au vote la demande de financement telle que présentée ci-après :

50% soit 150 000 € (*cent-cinquante-mille euros*) DETR - Etat

30% soit 87 000 € (*quatre-vingt-sept-mille euros*) Amendes de police - Département

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Prorogation de l'AFP⁹ :**

Nous devons proroger la durée de l'AFP d'autant que nous allons engager des travaux de remise à niveau. Il est proposé de proroger la durée pour 5 ans.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Projet maraichage mise en place bail de fermage+ éventuellement option d'achat parcelle :**

Monsieur GALURET Quentin a bien avancé sur son projet de maraichage sur notre commune : Les terrains situés dans le prolongement du stade devant l'agility et face au stade conviennent.

⁷ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

⁸ Fonds Départemental d'Action Locale

⁹ Association Foncière Pastorale

Un bail de fermage pourrait être réalisé sur l'ensemble de ces parcelles tout en maintenant un passage pour accéder à la pompe qui permet d'irriguer le stade. (Parcelles 216, 217, 827 et 828 entourées de jaune sur le document joint à l'ordre du jour)

Dans un deuxième temps il pourrait être intéressé par le rachat de ces terrains.

L'idée est donc, si le conseil municipal est d'accord, d'acter la mise en place d'un bail de fermage aux conditions du marché. Et de définir un prix de vente plus une mise à jour indicé pour les parcelles 216 et 217 tout en conservant un passage pour accéder à la pompe.

Le débat est ouvert.

Dans un premier temps est soumis au vote à mainlevée l'octroi de tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation d'un bail de fermage aux conditions de marché qui seront vues avec la SAFER et/ou la chambre d'agriculture:

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

Dans un deuxième temps est soumis au vote à mainlevée l'octroi de tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la vente des parcelles 216 et 217 (tout en conservant un passage pour accéder à la pompe).

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Projet imprimerie zone artisanale de la Gare :**

Monsieur Cardoso Philippe - imprimerie Nova scoop - porteur de projet a déposé un Cu. Tous les intervenants ont donné une réponse favorable.

Monsieur Cardoso peut maintenant avancer sur le dépôt du permis de construire. Il sera donc le premier à arriver sur cette zone artisanale de la gare qui comprendra quatre parcelles artisanales. Deux accès voiries seront créés sur la départementale. En revanche l'accès actuel sera condamné sur injonction du Département du fait des risques liés à sa trop grande proximité avec le rond-point de la Charmille.

Certains verrous administratifs restent à lever, notamment l'obtention du permis de construire, mais Monsieur le Maire suit directement ce dossier pour aider à la levée éventuelle des points administratifs bloquants.

Un deuxième porteur de projet est intéressé par une autre parcelle. Il est en relation/négociation avec Monsieur SOUBRE, actuel propriétaire du terrain.

⇒ **Eclairage public point sur les six prochaines années :**

La première tranche de travaux devrait démarrer avant la fin de l'année. Il s'agira de la grande avenue allant du rond-point du Carailé à la Poste.

Pour rappel, le choix a été fait de ne pas éteindre totalement l'éclairage mais de le réduire sur une certaine plage horaire. Les points d'éclairage pouvant être gérés un à un, sur certaines zones isolées comme le parking du stade l'extinction sera totale.

Sur les six ans de mandats, l'objectif fixé est de remplacer tous les points d'éclairage fortement consommateurs par de l'éclairage LED (diode électroluminescente) avec des plages d'éclairage variables et réglables.

Au questionnement de Monsieur ACED sur l'exclusion d'une extinction totale de l'éclairage Monsieur TARTIE de répondre qu'il s'y oppose pour des raisons de sécurité.

Le conseil municipal sera amené à voter les tranches réalisées au fur et à mesure.

⇒ **Mise en conformité légale horaires de travail professeur de musique :**

Le changement de Directrice à l'école a mis le doigt sur un écart légal. Le professeur de musique réalise plus d'heures que ce que lui permet l'éducation nationale.

L'ancien conseil municipal a déjà délibéré sur la procédure de mise en conformité, procédure qui est arrivée à son terme. Nous devons maintenant délibérer sur la mise en place du nouvel horaire qui sera d'application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le nouvel horaire sera donc de 9h30 à 11h sur les périodes 1 et 2 et de 9h30 à 11h10 sur les périodes 3,4 et 5. Ces horaires seront communiqués à l'intervenant musical après délibération. Cette proposition est soumise au vote à mainlevée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

Questions et informations diverses :

✓ *Peut-on envisager un goudronnage du chemin qui monte chez M. PETRIS au Roc de Carol ?*

Monsieur le maire de répondre que ce n'est pas envisageable dans les deux ans à venir car le programme fixé avec la communauté d'agglomération est déjà bouclé. Dans le cadre de notre campagne municipale nous avons pris certaines options mais ce chemin n'était pas intégré. Ce point sera néanmoins discuté dans le cadre de l'établissement du programme Juillet 2023 à Juin 2025.

✓ *Y a-t-il des astreintes mises en place (nuit et weekends) : qui peut-on appeler en cas d'urgence ?*

En cas d'urgence il s'agit d'appeler les services de gendarmerie dont le standard enregistre les appels et permet la mise en place d'interventions adaptées. La gendarmerie dispose des numéros de Monsieur le maire et des adjoints et peuvent conséquemment les contacter si besoin est. Ainsi les responsabilités sont claires car suivant le lieu, les interventions sont à réaliser par la commune ou le département et en attendant ces interventions le rôle des gendarmes est de sécuriser la zone à risque.

✓ *Serait-il possible d'envisager une tournée hebdomadaire d'un employé pour faire un tour des réseaux communaux ?*

Cela est inenvisageable à fréquence hebdomadaire car avec 56.5 km de piste et chemins + 20 km de route goudronnée cela représenterait un temps plein. Nous nous appuyons sur les 15 personnes autour de cette table pour faire remonter les informations, sur les habitants qui remontent également des informations ainsi que sur les services de la Mairie qui sont sur le terrain.

Monsieur ACED invite à être vigilant sur les points stratégiques tels que les points propreté. Monsieur TARTIE de répondre que le passage des employés sur ces points sont hebdomadaires voire même bihebdomadaires.

✓ *Le SMECTOM de Varilhes propose aux particuliers et aux mairies des broyeurs pour végétaux, Comment organiser les journées d'information aux habitants ?*

Monsieur HERNANDEZ a eu contact avec Madame Charlotte BRINGUER laquelle l'a informé d'un dispositif qui a vu le jour récemment et qui permet aux particuliers de solliciter le prêt à titre gratuit d'un broyeur à végétaux après signature d'une convention et l'acquittement d'une caution de 300 euros (trois-cent euros). S'agissant d'un appareil électrique, une formation de très courte durée est dispensée aux candidats au prêt. Les emprunts sont, pour l'heure, possibles du vendredi au lundi. Pour tout renseignement complémentaire les administrés peuvent joindre Madame BRINGUER du SMCTOM.

✓ Le projet de résidence sénior est-il toujours d'actualité ?

Oui tout à fait.

✓ Madame MITRECEY et Monsieur ACED déplorent le fait que le site internet de la commune ne soit pas à jour. Monsieur TARTIE reconnaît cet état de fait et assure qu'il réfléchit actuellement pour y remédier.

✓ Madame MITRECEY et Monsieur ACED exposent le fait que les informations sur le site internet de la commune et celles du bulletin municipal ne concordent pas, notamment en ce qui concerne les tarifs de location de la salle des fêtes. Il s'agit très vraisemblablement d'une erreur de formulation qui peut effectivement porter à confusion. Monsieur le Maire s'engage à ce que l'information, telle que formulée sur le site, soit modifiée.

Madame DURCHON profite du sujet pour informer qu'en raison du contexte sanitaire actuel les salles municipales ne sont plus accessibles à la location et ce, jusqu'à nouvel ordre.

✓ Les travaux relatifs au projet d'installation d'une passerelle ont débuté. L'implantation est faite. Les travaux de fondations devraient débuter durant la deuxième quinzaine du mois d'octobre. La passerelle devrait être posée courant novembre.

✓ Monsieur ACED prend la parole et expose les difficultés que rencontrent actuellement une commerçante du village, des difficultés d'une gravité telle qu'elles pourraient déboucher sur la fermeture dudit commerce. Monsieur TARTIE explique qu'il est informé des difficultés de cette commerçante depuis plusieurs mois, qu'il est activement investi – de même que d'autres personnes extérieures au conseil municipal comme la chambre des métiers et la communauté d'agglomération - dans la recherche de solutions. La municipalité et les autres partenaires peuvent accompagner et être des facilitateurs mais à aucun moment ils ne peuvent imposer des choix qui relèvent totalement du domaine privé. Messieurs ACED et TARTIE s'entendent néanmoins sur le fait que la fermeture de ce commerce serait préjudiciable pour la commune.

Attendu que nous ne disposons pas de l'accord de la concernée sur la communication des difficultés qu'elle rencontre, son nom ainsi que le nom de son commerce n'ont volontairement pas été mentionnés.

La séance est levée à 21h55